



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

DECISION DU MAIRE N° d.2025.016

Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus par la ville de Versailles entre le 18 novembre 2024 et le 31 janvier 2025, dont le montant justifie le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 alinéa 4, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2, 4°, D.2131-5-1 et R.2131-6 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée, les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L.2125-1 et R.2162-15 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n° A.2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles ;

Vu le budget de l'exercice en cours,

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçue à cet effet dans le cadre de la délibération n°D.2020.05.18 du 27 mai 2020.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant justifie le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 19 novembre 2024 et le 31 janvier 2025 est la suivante :

DECIDE :

- 1) Fourniture et livraison de repas en liaison froide – Lot n°1 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le secteur scolaire, périscolaire et le centre technique municipal – Avenant n°4 à l'accord-cadre conclu avec la société SOREST ayant pour objet la prolongation de la revalorisation des prix, actée lors de l'avenant n°3. Cet avenant est sans impact financier au regard du montant maximum.
- 2) Entretien des appareils élévateurs situés dans les bâtiments de la ville, du Centre communal d'action sociale (CCAS) et de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (CAVGP) - Accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, conclu avec la société 5M SERVICES domiciliée 9 avenue du Marais - 95100 Argenteuil, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum mais pour un seuil maximum fixé à 315 000 € HT pour sa durée totale.
- 3) Travaux de maintenance et gros entretien de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore, des équipements électriques de voirie et sur le réseau très haut débit - Accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, conclu avec la société SDEL TRAVAUX EXTERIEURS IDF - CITEOS domiciliée 71 avenue du Président Kennedy 91170 Viry Chatillon, suite à une procédure adaptée ouverte, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum mais pour un seuil maximum fixé à 3 500 000 € HT pour sa durée totale.
- 4) Acquisition de matériel informatique type Apple, de périphériques, d'accessoires et de prestations associée pour le groupement de commande Ville de Versailles, son CCAS et la CAVGP - Accord-cadre Mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société ECONOCOM domiciliée 40 quai de dion bouton - 92800 Puteaux suite à une procédure d'appel d'offres ouvert. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et un seuil maximum fixé à 610

000 € HT pour sa durée totale.

- 5) Rénovation du complexe sportif de Montbauron - Plateau haut - Avenant n°1 au marché conclu avec la société JEAN LEFEBVRE ayant pour objet l'ajout de prix au bordereau des prix unitaires. Cet avenant est sans impact financier sur le marché.
- 6) Entretien des portes et barrières automatiques, des systèmes d'alarme anti-intrusion avec ou sans télésurveillance et des contrôles d'accès dans les bâtiments de la Ville de Versailles, de son CCAS et de la CAVGP (2 lots) – Lot n°1 : Entretien des portes et barrières automatiques - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec la société IMPAIROUSSOT, domiciliée 2 rue de la Pature - 78420 - Carrières-sur-Seine, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de la notification du contrat. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 500 000 € HT pour sa durée totale.
- 7) Assurance dommages aux biens et risques annexes pour la Ville de Versailles, son CCAS et la CAVGP – Marché ordinaire, conclu avec le groupement VERSPIEREN / CHUBB EUROPEAN GROUP SE, domiciliée 15 rue du Landy – 93210 La Plaine Saint-Denis, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Pour la Ville, la prime annuelle s'élève à 430 572,09 €€ TTC.
- 8) Travaux de réhabilitation de l'ancien Hôtel des Postes de Versailles - Avenant n°2 au marché conclu avec la société BESNARD ET CHAUVIN-MARICHEZ ayant pour objet la modification du montant de la tranche ferme, la prolongation des délais d'exécution de la tranche ferme et la modification du rythme de versement de la révision des prix. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 874 462,49 € HT, qui passe ainsi à 7 260 746,47 € HT, soit une augmentation de 14,55%.
- 9) Implantation d'ombrières photovoltaïques et réaménagement du parking Jean Marc Fresnel (Maison des Sports) - Lot 1 VRD - Marché conclu avec la société EUROVIA domiciliée rue Louis Lormand 78320 La Verrière suite à une procédure adaptée ouverte et pour un montant unitaire estimé à 420 591,20 € HT. La durée du chantier est estimée à 6 mois.
- 10) Implantation d'ombrières photovoltaïques et réaménagement du parking Jean Marc Fresnel (Maison des Sports) - Lot 2 Ombrières - Marché conclu avec la société ROSSINI ENERGY domiciliée 5 rue Horus 59491 Villeneuve d'Ascq suite à une procédure adaptée ouverte et pour un montant global et forfaitaire de 384 722 € HT. La durée du chantier est estimée à 6 mois.
- 11) Entretien et exploitation des équipements dynamiques de signalisation tricolore et de contrôle d'accès de la ville de Versailles, prestations de comptages de trafic pour divers modes de transports - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société AXIMUM Mobilités île de France Normandie, domiciliée 8 rue Jean Mermoz - 78114 Magny-les-hameaux, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter du 3 février 2025. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 50 000 € HT et un seuil maximum fixé à 650 000 € HT pour sa durée totale.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.